

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 28 Septembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt deux

Et le 28 Septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

22 Septembre 2022

Date d'affichage :

22 Septembre 2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL

F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE

B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE

J. DELCOURT - F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER

J.L. CLOEZ - N. TARLANT – N. LIGNY

Objet de la délibération 45-2022

Enfance – jeunesse : 3 avenants à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Cabannes

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL

P. PORTE à C. ONTIVEROS

S. REBUFFAT à S. LUCZAK

S. AELVOET à G. MOURGUES

E. SASSI à J. CHUECOS

A. JOUBERT à F. CHEILAN

Absent(s) excusé(s)

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

D 45 - 2022 : Enfance-Jeunesse – 3 Avenants à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Cabannes.

Rapporteur : Sandra LUCZAK

Trois avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la C.A.F. et la collectivité sont proposés à la signature de Monsieur le Maire.

Le premier concerne la prestation de service ALSH «périscolaire» (**Annexe 2a**), le second, la prestation de service Alsh « extrascolaire » (**Annexe 2b**) et le dernier, la prestation de service Alsh « accueil adolescents » (**Annexe 2c**).

Pour rappel, la C.A.F. et la commune de Cabannes ont signé un contrat enfance et jeunesse (CEJ) pour une durée de 4 ans de 2018 à 2021. Celui-ci a été remplacé en 2022, pour une durée de 4 ans également, par la Convention Territoriale Globale (CTG). Les modalités de financement se font par l'intermédiaire de la convention d'objectifs et de financement qui a été signée le 30 septembre 2019. Une prestation de service du contrat enfance et jeunesse (PSCEJ) était versée par la C.A.F. à la collectivité.

Par l'intermédiaire de cet avenant, la PSCEJ va être remplacée par le « bonus territoire CTG ».

Il fixe également des objectifs d'accueil à atteindre :

- 8 914 heures d'accueil pour le périscolaire

- 11 801 heures d'accueil pour l'extrascolaire
- 623 heures d'accueil pour les accueils d'adolescents.

Ces données sont tirées de l'offre existante pour l'année de référence, soit 2021. **Publié le 20/10/2022**

Cet avenant définit également le montant forfaitaire calculé par la C.A.F. à partir du montant total de la PSEJ calculé en N-1 au titre du CEJ (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents) au titre du régime général sur le territoire de compétence donné.

Pour la commune de Cabannes, il s'élève, par heures d'accueil par enfant, à 1.03 €.

Enfin, le montant forfaitaire multiplié par les objectifs à atteindre définissent le plafond de financement C.A.F. au titre du « bonus territoire CTG » soit :

- 9 181.42 € pour le périscolaire
- 12 155.03 € pour l'extrascolaire
- 641.69 € pour les accueils d'adolescents

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la D55-2021 du 20 décembre 2021 portant approbation de la CTG,

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 14 septembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les trois avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire », « accueil de loisirs sans hébergement périscolaire » et « accueil de loisirs sans hébergement accueil d'adolescents ».

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - E. SASSI - J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER
J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - N. TARLANT - A. JOUBERT - N. LIGNY

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance

Joséfa CHUECOS